



DÉCLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Je soussigné(e),
Identification du professionnel de la comptabilité

N° SIRET :

Dénomination :

Adresse :
.....
.....

déclare que la comptabilité de :

N° adhérent :

NomCommercial :

NomADH :

Adresse :

Profession :

Adhérent de l'Association des Professions Libérales Wagram 149 Avenue de Wagram 75017 PARIS
(n° d'agrément 2 01 756) :

⇒ est centralisée ou surveillée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'Association Wagram sont le reflet de la comptabilité ;

⇒ est conforme aux exigences de l'article 99 du CGI et est tenue selon :

- La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978
- Le plan comptable de la profession deprévu par(référence aux dispositions réglementaires),
 - retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées
 - non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées
- Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées
- Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)

Atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale.

La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le, à

Nom du signataire :

Cachet de l'expert-comptable

Signature de l'expert-comptable :

